

vous proposez une session de 3 modules  
de formation et de réflexion sur le thème :

Les collectivités territoriales  
face aux enjeux de la protection  
des données personnelles  
2 ans après le RGPD

Le jeudi 28 mai 2020  
de 11h00 à 12h30

En téléformation réservée aux inscrits\*

\* Les coordonnées d'accès à la plateforme  
seront communiquées une semaine avant le  
début de la formation.

### Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : [dif-elus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-elus@caissedesdepots.fr), au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

### Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

TARIF UNIQUE  
POUR LES 3 MODULES  
(élu-e-s et agents territoriaux)  
150 €

Bulletin d'inscription à la session de formation (valant convention simplifiée de formation)

Les collectivités territoriales face aux enjeux de la protection des données personnelles

2 ans après le RGPD

organisée par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA

Le jeudi 28 mai 2020 de 11h00 à 12h30 en 3 modules et en téléformation

Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_  
Fonction élective : \_\_\_\_\_

Collectivité territoriale : \_\_\_\_\_  
Commune de : \_\_\_\_\_  
Nbre d'hab. (pour les élus communaux) : \_\_\_\_\_  
Fonction de l'agent : \_\_\_\_\_

Signature du/de la candidat.e à la formation  
avec cachet

Signature du responsable  
avec cachet

CACHET

# Les collectivités territoriales face aux enjeux de la protection des données personnelles : 2 ans après le RGPD\*

Le Jeudi 28 mai 2020 de 11h00 à 12h30 - 3 modules animés par Anna MELIN

10h55 **Accueil virtuel des participant-e-s par l'équipe de formateurs.**

12h00 **Le périmètre des obligations juridiques : la culture de la donnée 2 ans après le RGPD.**  
à  
12h30

module animé avec Schéhérazade ABBOUB.

11h00 **Les agents publics, acteurs de l'application du RGPD dans les collectivités locales.**  
à  
11h30

module animé avec Joël MEKHANTAR.

12h30 Fin de la session de formation.

\* RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données.

11h30 **La protection des données personnelles dans les contrats et marchés publics.**  
à  
12h00

module animé avec Schéhérazade ABBOUB.

## Intervenant.es :

**Anna MELIN**, journaliste Villes Internet, **Joël MEKHANTAR**, professeur de droit public à l'Université de Bourgogne, adjoint au maire de Dijon et conseiller de Dijon Métropole, **Schéhérazade ABBOUB**, avocate-conseil, experte de la commande publique et de la donnée personnelle.



formation  
**Citoyenneté**

**Formation et Citoyenneté**

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS